

RETROSPECTIVE DES ACTIONS MENEES PAR LE COLLECTIF DE L'I.E.S.T.S POUR LA GRATIFICATION DES STAGES

Petit rappel

La loi du 31 mars 2006 relative à "l'égalité des chances" s'applique dorénavant aux travailleurs sociaux de niveaux III.

Les dispositions du décret du 31 janvier 2008, prévoient pour ces étudiants, une gratification (= rémunération) pour les stages de plus de 3 mois.

Si nous pouvons nous réjouir de l'attention portée à la précarité des étudiants, l'application de ce décret pose problème, la majorité des structures n'étant plus en capacité d'accueillir des stagiaires.

De ce fait, nos formations basées sur l'alternance sont entravées, l'obtention de nos diplômes compromise et les structures orphelines de stagiaires !!!

Actions menées par le collectif depuis le mois de mars 2008

- Mis en place d'une **charte de revendications** précises et claires concernant le décret (votée à main levée lors d'une Assemblée Générale).
- Prise de **contact avec les autres écoles** de travailleurs sociaux de France
- Constitution d'un dossier afin de récolter des **lettres de refus de stages** des étudiants pour engager une commission d'enquête.
- **Courriers** transmis aux **Directeurs des associations** et des **structures privées** afin de qu'ils nous fassent part de leur positionnement quant à la possibilité d'accueillir des étudiants en stage long.
- **Courrier transmis au président du conseil général des Alpes Maritimes** pour convenir d'un rendez vous afin d'exposer les difficultés rencontrées.
- **Rencontre le 29 avril à l'IMF de Marseille des étudiants de l'I.E.S.T.S** de Nice, pour faire le point sur les revendications, et créer un « collectif sud » dans le but d'unir nos forces, notre pouvoir de revendication, et d'éviter les actions stériles de groupuscules.
- **Grande manifestation prévue à Paris le 13 mai.**
Plus d'information : site du forum des travailleurs sociaux
- **FREEZE réalisé Place Masséna à Nice le 30 avril** : environ une soixantaine de personnes étaient présentes pour cette mobilisation (AS, ES, EJE ...)
Un journaliste de France 3 région a été détaché afin de suivre notre mouvement.
Pour plus d'information, aller sur le lien :
http://jt.france3.fr/regions/popup.php?id=l06a_locale&video_number=0
- L'association des étudiants « RELAIS » est active depuis quelques semaines, avec un nouveau bureau.
Elle a adhéré au mouvement du collectif pour la gratification.

Les informations peuvent être consultées sur le site de l'I.E.S.T.S (sur les forums des différentes promos), ainsi qu'auprès du collectif ou de l'association RELAIS.